

Association (RAMES) Réfléchir Agir pour une Méditerranée Écologique et Solidaire -
Balance Ton Port La Nouvelle Association loi 1901 déclarée le 17 avril 2021 enregistrée
sous le numéro WW113008144

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – JUILLET 2021

Quand les affaires gagnent sur l'urgence climatique, la saga du contrat de la SEMOP Port la Nouvelle avec la région Occitanie peut commencer...

Le 9 juillet dernier, le tribunal administratif de Montpellier jugeait notre recours en référé au sujet de la privatisation du port de Port la Nouvelle, de son agrandissement et de ses nouveaux trafics.

Il n'a pas considéré le caractère d'urgence qu'il y avait à donner un coup de frein à cette opération écocidaire et démesurée.

Pourtant l'urgence est bien là. Chacun peut le constater : effondrement de la biodiversité, climat devenant « fou », perte des rendements agricoles, sécheresses à répétition...

Les responsables de ce projet seront les premiers à vous parler de la maison qui brûle, de la transition énergétique indispensable... mais avec cet immense chantier, ils préfèrent passer sous silence les conséquences du déplacement de 11 millions de mètre cube de sédiments marins et du bouleversement des échanges mer-étang qui va dégrader la qualité des eaux de ces derniers, si chèrement rétablie.

Ils ne veulent pas parler non plus du bilan carbone des agro- carburants qui seront importés et de leur impact en particulier sur la déforestation en Amazonie. Pas question évidemment d'évoquer les risques liés au stockage d'engrais à proximité des sites Seveso déjà en activité.

Au moment où l'on évoque les circuits courts au détour de chacun des discours des élus de la région, que penser d'une infrastructure qui va multiplier les importations de céréales alors que leur production s'effondre en Occitanie

Il y a bien urgence à réfléchir aux conséquences de ce projet démesuré dont les rênes ont été confiés à une société privée pour qui le profit à court-terme prime sur les intérêts à long terme de la population de la région et du monde.

Le sérieux de notre requête sur le fond apparaît de manière éclatante au vu des péripéties en cours à propos du stockage souterrain d'hydrogène, un feuilleton qui n'est pas fini.

Plus que jamais, sur les plans sociaux, économiques et environnementaux, le projet de la Sémop apparaît ni réaliste ni souhaitable. Sous prétexte d'innovation doit-on sacrifier ce que nous devons préserver ?

Enfin il faut dénoncer les dérives pour les finances publiques déjà en œuvre. Une subvention anticipée de 15,3 M€ a été votée bien que le contrat litigieux ait prévu son versement en 2027 ! Pourquoi tant de précipitation, le business plan de la Sémop est-il sérieux ? Le tribunal a fait droit aux arguments de la Région selon lesquels cela ne représenterait qu'une fraction de pour cent du budget total 2021. Une « peccadille » qui représente quasiment la moitié du coût de construction d'un lycée ! L'argent magique existe-t-il dans les caisses de nos collectivités locales ?

En tout état de cause c'est l'illustration du traitement peu regardant que ces personnes font des fonds publics.

Pour terminer sur le sens de la démocratie de la Région, on notera que dans leurs conclusions ses avocats demandaient des indemnités folles dans le but avoué de nous bâillonner. Cela ne peut qu'aiguiser notre pugnacité.

Notre refus de ce projet sera jugé plus tard sur le fond. Nous avons sincèrement la crainte qu'un très proche avenir nous donne raison. Trop tard ?

Certains voudraient que nous soyons de simples protestataires animés par quelque dessin de basse politique. Bien au contraire, nous nous battons pour la vie, celle de nos enfants. Cet épisode juridique n'entrave pas notre combat, il continue et pourra prendre d'autres formes

RAMES BTP

Adresse : RAMES – BTP, 36 rue des Carrierettes 11440 Peyriac de mer Site Internet : <https://balancetonportlanouvelle>